

# L'ÉCHO DES FALAISES

Décembre 2014 /  
janvier 2015

Journal de Leclercville

Volume 4, numéro 5



**150<sup>e</sup>**  
**Leclercville**  
Naviguons ensemble dans nos racines





## Le mot du maire

Chers citoyens et citoyennes,

L'année 2014, avec la célébration des fêtes du 150<sup>ième</sup>, fut une autre grosse année pour la municipalité. Et l'année 2015 s'annonce aussi comme une année très importante, du moins au point de vue de l'administration municipale.

À l'aube de la nouvelle année, nous sommes à l'élaboration du budget 2015. Nous aurons à composer avec toutes les coupures imposées aux municipalités par le gouvernement du Québec. L'effort demandé au milieu municipal est important, principalement en ce qui a trait au pacte fiscal transitoire pour 2015. Grâce à une révision très serrée de nos dépenses, incluant un gel salarial pour tous les élus et employés, le manque à gagner ne correspondra en moyenne qu'à 1.1% du budget municipal. Surtout, nous avons comme objectif de garder le taux de taxation le plus bas possible.

Au cours des prochains mois, la municipalité travaillera avec les organismes locaux pour la mise sur pied d'un plan de développement. Ainsi, l'administration municipale sera en mesure de mieux planifier le développement et investir les fonds publics dans les projets jugés prioritaires, selon une vision concertée.

Des changements importants ont aussi été récemment effectués au sein du personnel municipal. Après de nombreuses années de service, Mme Francine Blais a quitté son poste de directrice générale pour une retraite bien méritée. Merci Francine pour ton travail impeccable et ta grande générosité. Un merci tout spécial pour ton aide lors des deux dernières années, lors des travaux majeurs de 2012 et pour pallier au départ subit de celle qui devait alors te remplacer. Nous te souhaitons évidemment une heureuse retraite avec ta famille et de belles parties de pêche.

Le poste de directrice générale est maintenant occupé par Mme Diane Laroche, qui compte plusieurs années d'expérience dans le domaine municipal. Bienvenue à Mme Laroche dans l'équipe de la municipalité de Leclercville. Enfin, soulignons le départ de Mme Debbie Dion, suite à l'abolition du poste de D.G. adjointe. Je remercie Mme Dion pour ses bons services durant ces deux dernières années.

Un grand merci à tous les citoyens de Leclercville qui ont contribué à garder notre municipalité bien vivante : les élus, les employés, les organismes, les nombreux bénévoles et citoyens. Grâce à votre appui, la municipalité sera en mesure de relever les nouveaux défis qui se présentent.

Je profite de l'occasion pour souhaiter à tous de très joyeuses fêtes et une très bonne année 2015.



Marcel Richard, maire



## Cheminement de la politique MADA-Famille

Vous commencez à être familiers avec cet acronyme MADA : Municipalité Amie Des Aînés. Je suppose qu'il faudrait aussi parler de MAFA : municipalité amie des familles, mais comme cela résonnerait aussi comme MAFIA, l'acronyme n'a pas été retenu ! Et pour cause. Mais...la famille, les aînés....

Cela n'empêche pas que la municipalité est résolument engagée dans l'élaboration d'une politique pour soutenir les aînés et les familles au sein de notre communauté et leur faciliter la vie. Les mots clés : saines habitudes de vie, vie active, participation, entraide, qualité de vie... Un comité planche déjà sur ce projet depuis le printemps passé.

Le 28 septembre dernier, avait lieu un avant-midi de consultation pour recueillir les idées des citoyens sur les sujets qui devraient être soulevés dans le projet. Malgré une température plus que magnifique (et propice pour les urgents travaux dans les champs) une quarantaine de citoyens ont participé avec enthousiasme à cet exercice. Les cinq tables de travail qui ont alors été formées devaient identifier quels sont les points les plus forts de notre communauté qu'il fallait préserver et mettre en valeur. Ils ont par la suite identifié les points faibles, qui méritent d'être corrigés ou avec lesquels il faut composer. Enfin, ils ont mis de l'avant plusieurs idées ou projets à améliorer ou mettre sur pied, et qui composeraient l'essentiel de la politique. Un tas d'idées et de suggestions sont ressorties de ce travail.

Le comité doit maintenant essayer de tout mettre cela en ordre, et proposer un projet identifiant les actions réalisables, leur priorité et les acteurs potentiels. Par la suite, les principales idées mises de l'avant seront validées auprès de groupes cibles : aînés, loisirs, jeunes parents, etc. Ces étapes devraient être complétées au cours des prochains mois, pour qu'un projet puisse être présenté au conseil municipal l'automne prochain.

C'est à suivre... dans la prochaine édition de L'Écho des Falaises.

**CALENDRIER DES RÉUNIONS DU  
CONSEIL DE LA MRC EN 2015**

MOIS	DATE	MUNICIPALITÉ	SALLE
JANVIER	14	Saint-Édouard-de-Lotbinière	Salle municipale 2590, rue Principale
FÉVRIER	11	Dosquet	Salle de l'école de la Caravelle 8 rue de l'Église
MARS	11	N.D.S.C.D'Issoudun	Salle municipale 268, Principale
AVRIL	8	Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Centre communautaire 508 rue de l'école
MAI	20	Sainte-Croix (note 1)	Centre municipal 6310 rue Principale, 2 <sup>e</sup> étage
JUIN	10	Laurier-Station	Salle de la Chapelle 364 rue St-Joseph
JUILLET		<i>Pas de séance</i>	
AOÛT	12	Saint-Agapit	Complexe des Seigneuries Salle du conseil (203)1080 ave. Bergeron
SEPTEMBRE	9	Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Centre communautaire 254, rue St-Pierre
OCTOBRE	14	Leclercville	Salle municipale 8055 route Marie-Victorin
NOVEMBRE	25	Saint-Flavien	Centre Multigénération 12 rue Roberge
DÉCEMBRE		<i>Pas de séance</i>	

H:\Documents\Bout\ADM\Info\_municipalites\Info des membres du conseil\01 CALENDRIER DES REUNIONS DU CONSEIL DE LA MRC EN 2015.docx

## Le mot de l'inspecteur...

Ben voyons, qui va lire les méméragés de l'inspecteur la veille de Noël, entre la tourtière et la tarte à la farlouche! Je l'avais pourtant dit à notre « presque ex-dégère »... mais il y a encore tant de choses à dire ou à rappeler... !

Passons donc aux choses sérieuses et quoi de plus saisonnier que cette belle neige... et des problèmes qui y sont associés. Parlons de la neige dans la rue : celle qui y tombe naturellement, celle qu'on y pousse ou souffle et celle qui y tombe en gros mottes. Ah! que la neige a neigé (dixit notre poète Émile Nelligan)... mais quand il neige dans la rue, c'est la charrue qui prend la relève. Dans un vif élan généreux, elle repousse élégamment la neige sur l'accotement, laissant derrière elle une rue impeccable. C'est si beau et sécuritaire. Mais là, il y a un beau « smart » qui a laissé son véhicule stationné dans la rue. L'élan est brisé, il faut essayer de contourner l'obstacle sans l'amocher. En plus, ça laisse derrière un bel ourlet de neige en plein milieu de la rue : le mal est fait. La charrue devra repasser pour essayer de corriger le tout et gageons que l'ourlet aura tôt fait de se transformer en petite bosse de glace. Et devinez qui sera blâmé? En passant, c'est aussi frustrant pour le conducteur(trice) de la charrue d'avoir à contourner un demi-véhicule qu'un véhicule tout entier... on m'a confié qu'un demi-véhicule dans la rue, c'est aussi frustrant que de trouver seulement un demi-ver dans la pomme que l'on vient de croquer! Alors en hiver, S.V.P. on ne stationne pas dans la rue... même pas « seulement » deux roues ou le derrière du véhicule.

Qui n'a pas eu le vif désir de partager la neige reçue avec ses voisins et surtout avec la belle grosse charrue qui balaie en 10 secondes ce qui nous prend 30 « suantes » minutes à pelleter! Mais voilà, la neige, ce n'est pas comme l'amour... ça ne se partage pas... et surtout pas avec la municipalité. Alors fini les 20 petits tas de neige habilement (presque) dissimulés le long du banc de neige, le « double menton de neige » en bordure de la rue ou, encore plus subtil, la neige soufflée à la largeur de la rue... en pensant que ça ne paraîtra presque pas... comme les traces d'éléphant dans le beurre. Trop facile à remarquer pour l'inspecteur...!

Il y a aussi de la neige qui tombe du ciel, mais en gros mottes de quelques centaines de kilos. Celle-là tombe surtout à proximité des toits des maisons ou des galeries. Eh oui, il y a de ces toits qui aiment nous lancer de ces belles grosses mottes de neige ou de glace. C'est drôle quand cela ne fait que « plouf! » ou quand ça fait sursauter le chat apeuré qui grimpe dans les rideaux et jette le bouquet par terre. C'est un peu plus gênant quand ça laisse un gros tas de « ta » glace en plein dans la rue en face de la maison. Ça s'empire quand il y a une auto en-dessous de ton tas de glace ou un véhicule qui fonce dans la maison d'en face pour éviter la glace qui tombe de ton toit... pas certain que ton agent d'assurances aime bien cela... si toutefois tu es couvert pour ce genre de situation! Je n'ose même pas imaginer ce qui arrive quand c'est un piéton qui reçoit cette neige-glace sur la tête... au minimum, c'est ben « plate ». Pensez-y bien, la neige ou la glace qui tombe de votre toit est de votre responsabilité!

Passons de la neige au feu... en cette belle période des fêtes, il y a plein de belles décorations basées sur les flammes : chandelles, lampions, « sent-bon »... C'est ben beau, mais c'est du **FEU**... et ça représente un danger. Au début, on fait bien attention, mais après quelque temps (pour ne pas dire quelques verres), la vigilance diminue alors que la flamme, elle, demeure tout aussi dangereuse et prête à sauter dans les rideaux ou le papier d'emballage.



Méfiez-vous aussi des **araignées électriques**, ces petits machins qui se connectent l'un l'autre pour transformer une prise simple en un monstre à douze sorties pour alimenter plein de décorations, en plus de la lampe et de la chaufferette. La **chaufferette d'appoint** : une autre à ne pas oublier ! Vous souvenez-vous de vos Noëls d'antan, quand tout le monde fumait? Les « mon oncles » à court de briquet ou un peu chaud allumaient leur cigarette directement sur l'élément rougi de la chaufferette... au grand dam des « ma tantes ». Sans compter la maîtresse de maison dans tous ses états qui surveillait tous les papiers et le **sapin à moitié sec** à proximité de la chaufferette. Ah! les Noëls d'antan... mais le danger, lui, est encore bien vivant aujourd'hui... les flammes vives, les tisons et mégots, les fils surchargés et les éléments des chaufferettes d'appoint sont toujours susceptibles de mettre le feu à tout matériel inflammable qui est trop proche. Pour la période des fêtes, **LE DANGER DE FEU, J'Y PENSE!**



### **IMPORTANTÉ NOUVELLE RÉGLEMENTATION** concernant les **VÉHICULES PRIORITAIRES:**

Prenez note que la municipalité a récemment adopté une nouvelle réglementation concernant les véhicules prioritaires et que cette réglementation est actuellement en vigueur.

Voici le texte intégral de la résolution adoptée par le conseil, en séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril dernier :

Considérant la forte demande exercée par les jeunes citoyens de la municipalité sur le conseil;  
Considérant que la tâche à accomplir est essentielle pour les familles de la municipalité;  
Considérant l'ampleur des travaux à exécuter;  
Considérant le court laps de temps imparti pour la réalisation des travaux et l'urgence d'intervenir en temps opportun;



La municipalité de Leclercville considère désormais comme **véhicule d'urgence avec PRIORITÉ ABSOLUE les équipements suivants :**

Tous les traîneaux rouges tirés par un attelage d'au moins six rennes et utilisant exclusivement les voies célestes et les toits enneigés. Ledit équipement devra être muni d'un feu rouge clignotant situé au devant du renne de tête et le conducteur devra obligatoirement être vêtu en rouge. Cette priorité absolue est valide pour la période s'étendant entre le 15 décembre de chaque année et le six janvier de l'année suivante.

Sur ce, passez de très belles fêtes et soyez prudents. Souvenez-vous qu'on aime bien mieux parler avec vous que de parler de vous! Je profite de l'occasion pour souhaiter à tous une très belle année 2015, remplie de santé, et un petit bonheur à savourer à chaque jour!

Je souhaite aussi que tous les chiens du village attrapent une laryngite aiguë qui durera toute l'année! À l'an prochain !

L'inspecteur

## Nouvelles municipales

### Septembre 2014

La Municipalité renouvelle le contrat de location de l'immeuble situé au 8053, route Marie-Victorin avec le Cercle de Fermières de Leclercville pour une période de cinq ans.

Avis de motion est donné qu'il sera présenté, à une séance ultérieure, un règlement régissant l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource, et ce, dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'économie de l'eau potable.

Une demande est faite à la Coop Parisville afin de connaître la tarification applicable pour l'approvisionnement de l'huile à chauffage de la salle municipale pour la saison 2014-2015.

La Municipalité renouvelle le contrat de location de la salle municipale avec l'École de la Falaise.

Un achat commun d'équipements (Lotbinière-Leclercville) est fait pour maintenir le bon fonctionnement des bornes d'incendie et pour les mesures de débit et pression dynamique.

Un contrat pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019 est accordé à Gaudreau Environnement Inc. pour la gestion des matières résiduelles, représentant un montant de 157 324,89 \$ (excluant les taxes applicables et les coûts reliés aux services optionnels) pour le service de base.

La Municipalité accepte la soumission de Pavage Lagacé et Frères Inc. pour des travaux de rapiéçage mécanisé dans le rang Castor (intersection rang Castor et route des Caron) au prix de 145 \$/tm (environ 110 tm).

Une demande de droit de passage pour les motoneigistes sur une partie de la rue St-Alexis est faite à la Municipalité.

### Octobre 2014

La Municipalité demande à la MRC de Lotbinière de réaliser des travaux de nettoyage de la branche # 13 du cours d'eau Castor car celle-ci est remplie de sédiments et cause des refoulements d'eau dans les sous-sols de maisons dont le drain agricole se déverse dans ce cours d'eau.

Une balise (Attention à nos enfants) est achetée et installée dans la rue de l'Église.

Avis de motion est donné qu'il sera présenté pour adoption, à une séance ultérieure, un règlement concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la Municipalité.

M. Gilles Lamontagne est nommé surveillant des travaux de déneigement pour la saison hivernale 2014-2015.

Le maire, monsieur Marcel Richard, discute avec les membres du Conseil municipal, des priorités à définir pour l'année 2015.

Pour l'année 2015, les principales priorités seront :

- Contrôle des dépenses locales.
- Développement touristique, culturel et nature.
- L'aménagement du Parc de l'Île.
- Les infrastructures.
- Supervision des quotes-parts de la MRC de Lotbinière.

**Novembre 2014**

Les trottoirs, les bornes d'incendie, la rue Pierre-Leclerc et la cour des édifices municipaux (salle municipale, garage municipal et caserne incendie) seront déneigés par Les Entreprises Édouard Paquette pour la période hivernale 2014-2015.

La municipalité de Leclercville renouvelle son portefeuille d'assurances avec Gabriel Mercier Ltée pour l'année 2015, représentant un montant total de 11 716 \$, plus les taxes applicables.

La route des Acadiens sera fermée à la circulation durant la période hivernale.

La route du Moulin-du-Portage sera déneigée jusqu'à la 2e résidence et le reste de cette route sera fermée à la circulation durant la période hivernale.

La municipalité de Leclercville verse la somme de 100 \$ à l'équipe d'animation locale afin de contribuer financièrement à la réali-

sation de la Fête de la fidélité.

La Municipalité verse la somme de 125 \$ représentant sa contribution financière au mouvement des Brebis de Jésus.

Avis de motion est donné, qu'il sera présenté pour adoption, à une séance ultérieure, un règlement amendant certains articles du règlement numéro 92-2012 concernant l'administration des réseaux d'aqueduc et d'égout sur le territoire de la Municipalité.

La municipalité de Leclercville embauche madame Diane Laroche pour occuper les fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière.

**HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

LUNDI	8 h à 12 h	13 h à 16 h
MARDI	8 h à 12 h	13 h à 16 h
JEUDI	8 h à 12 h	13 h à 16 h

**L'exposition permanente au presbytère :  
ouverture spéciale les 27 et 28 décembre 2014**

Les expositions sur les familles souches, l'histoire de Leclercville, les photos ainsi que la murale réalisée par les Fermières peuvent toujours être visitées sur les heures d'ouverture de la mairie : le lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Pendant la période des Fêtes, le presbytère sera exceptionnellement ouvert aux visiteurs la fin de semaine entre Noël et le Jour de l'An : samedi et dimanche 27 et 28 décembre de 10h à 12h et de 13h à 16h. Profitez-en pour y emmener votre visite... Merci à toutes les familles qui ont fourni cadres et photos. Le succès que connaît l'exposition vous doit beaucoup.

Si vous avez des cadres anciens non utilisés, du plus petit au plus grand, nous sommes toujours preneurs. Nous recherchons aussi des objets de la vie courant d'autrefois (agricoles ou domestiques), afin d'enrichir l'exposition. Contactez-moi ou emmenez-les directement au presbytère. Nous saurons les mettre en valeur. Merci de votre collaboration

Francine Lemay 819-292-2037

## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Que le conseil a adopté par résolution, lors d'une séance régulière tenue le premier de décembre 2014, au lieu habituel des sessions, la résolution suivante :

**RÉSOLUTION AYANT POUR TITRE :**

### CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2015

**ATTENDU QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue de séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015, qui débiteront à 20h.

- |                              |                     |
|------------------------------|---------------------|
| - lundi 12 janvier           | - lundi 6 juillet   |
| - lundi 2 février            | - lundi 10 août     |
| - lundi 2 mars               | - mardi 8 septembre |
| - mardi 7 avril              | - lundi 5 octobre   |
| - lundi 4 mai                | - lundi 2 novembre  |
| - lundi 1 <sup>er</sup> juin | - lundi 7 décembre  |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la Municipalité.

**DONNÉ À LECLERCVILLE, ce troisième jour de décembre 2014.**

  
Diane Laroche  
Directrice générale

**PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE  
LECLERCVILLE**

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

Le lundi 22 décembre 2014, le Conseil municipal tiendra une assemblée spéciale pour l'adoption du budget de l'année financière 2015.

Au cours de cette assemblée, les délibérations ainsi que la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

L'assemblée aura lieu à 20 h, à la salle communautaire au 8055 route Marie-Victorin à Leclercville.



**NOUVEAU**

**COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION**

La Municipalité de Leclercville offre à ses citoyens la possibilité de rencontrer un commissaire à l'assermentation en la personne de Mme Diane Laroche.

Ce service est offert gratuitement à la mairie. Nous vous suggérons de vous assurer de la disponibilité de Mme Laroche en composant le 819 292-2331, avant de vous présenter à la mairie.

M. Marcel Richard, maire



**MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE**  
1014, RUE DE L'ÉGLISE  
LECLERCVILLE, QC  
G0S 2K0  
TÉL. : (819) 292-2331

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL**  
**POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Pour la période des Fêtes, le bureau municipal sera fermé :

*DU 24 DÉCEMBRE AU 4 JANVIER inclusivement*

\*\*\*\*\*

**DÉPÔT DE NEIGE DANS LES CHEMINS MUNICIPAUX**

La Municipalité de Leclercville désire vous aviser qu'il est interdit de déposer de la neige dans les chemins municipaux (règl. 29-2003, art. 10), et ce, pour la sécurité des gens circulant sur nos chemins. Vous êtes également, responsable si un accident survient.



\*\*\*\*\*

**STATIONNEMENT INTERDIT DANS LES RUES**

La Municipalité vous demande de ne pas stationner vos véhicules dans les rues durant la période hivernale afin de faciliter le déneigement.

Merci de votre bonne collaboration.

\*\*\*\*\*

**AVIS DE CHANGEMENT D'HORAIRE**

**COLLECTE DE DÉCHETS ET DE RÉCUPÉRATION**  
**PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES**



*Les dates de collecte pendant la période des fêtes sont :*

*Le mercredi 24 décembre 2014*

*Le mercredi 31 décembre 2014*

### COLLECTE D'ARBRES DE NOËL



Dans le cadre du programme d'action pour réduire les déchets au site d'enfouissement, le Conseil de la MRC a décidé de mettre sur pied, une collecte de sapins de Noël.

*Pour notre municipalité, la collecte aura lieu, le 8 janvier 2015.*

*Nous vous demandons de déposer votre arbre de Noël en bordure du chemin, la veille.*

### **DES NOUVELLES DU CLUB FADOQ MESSAGER DE L'AMITIÉ**

#### **Activités à venir:**

- 1) Marche de Noël : mardi le 16 décembre à 19h00 aura lieu notre traditionnelle "Marche de Noël". Venez admirer, en famille, les illuminations de Noël et, en particulier, le nouvel éclairage du clocher de notre église. Trajet : départ de l'église, rue St-Jean-Baptiste jusqu'au poste d'incendie et retour : rue Principale, Ste-Philomène, St-Pierre et retour à l'église. Nous nous rendrons ensuite en auto à la petite salle municipale pour un café et un léger goûter .
- 2) La dernière rencontre de cartes de l'année aura lieu le 16 décembre à 13h00 et l'activité reprendra le 13 janvier, et tous les mardis par la suite.
- 3) Les soirées de danse sont suspendues pour la période des Fêtes et reprendront le 25 janvier à 20h00.
- 4) Nous pensons organiser un voyage-croisière pour la fin juin ou début juillet (détails à venir). Les membres du Conseil d'administration vous souhaitent un heureux temps des Fêtes!!!

#### **Messages du Club Fadoq**

Bonjour à tous! Si vous avez 50 ans et plus, vous êtes éligible pour devenir membre de notre club. Être membre ne coûte que 20.00 \$ par année et ça peut vous faire économiser beaucoup d'argent, en plus d'avantages importants!

- 1) Si vous êtes abonné à Vidéotron, vous pouvez obtenir avec votre carte FADOQ un rabais de 5.00 \$ par mois sur votre compte de téléphone durant 2 années.
- 2) Si vous vous abonnez au Soleil, une réduction de plus de 70.00 \$ par an sur un abonnement complet d'une année avec votre carte de membre vous sera accordée.
- 3) Plusieurs autres journaux et revues offrent également des rabais à nos membres.
- 4) De nombreux rabais et avantages sont également offerts à nos membres dans les hôtels, restaurants, courtiers d'assurance et commerces de la région.

## Fermières de Leclercville

Le 8 novembre dernier, le Cercle de Fermières de Leclercville a souligné ses 80 ans d'histoire lors d'un souper canadien entièrement cuisiné et servi par les Fermières.



Le Cercle a honoré 9 Fermières qui étaient membres depuis plus de trente ans : Mme Marie-Thérèse Lemay (68 ans), Mme Carmelle Guimond (59 ans), Mme Julienne Auger (54 ans), Mme Thérèse Hébert (48 ans), Mme Jeannine Bernier (45 ans), Mme Pauline Lemay (39 ans), Mme Denise Lemay (38 ans), Mme Marielle L'Héroult (30 ans) et Mme Johanne Lemay (30 ans). Le Cercle a également honoré les anciennes présidentes : Mme Louise Guimond, Mme Éliane Sandoz, Mme Germaine Desrochers, Mme Pauline Lemay, Mme Julien-

ne Auger, Mme Rachel Bernard et sans compter notre présidente actuelle, Mme Josée Castonguay, qui fait un travail remarquable.

Dans le cadre des 80 ans de fondation, un livre relatant l'histoire du cercle a été réalisé et est disponible auprès des membres et chez C.E. Beudet & Fils Inc. Merci à toutes les membres qui se sont impliquées de près ou de loin à la réussite de cette activité.

Les Cercles de Fermières du Québec (CFQ), la plus grande association féminine toujours présente au Québec, fêtera ses 100 ans de fondation en 2015. Pour souligner l'évènement, chaque cercle doit fabriquer un tricot graffiti qui sera installé à un endroit choisi dans notre village. À l'été 2015, vous serez invité à parcourir la route des graffitis à travers le Québec qui marquera le 100<sup>ième</sup> anniversaire des CFQ.

Jocelyne Bernier  
Comité communication





## DES NOUVELLES DE LA CDECL

On m'a fait remarquer que plusieurs de nos concitoyens ne connaissaient pas la CDECL. La Corporation de Développement Économique et Communautaire de Leclercville est un organisme à but non lucratif incorporé en vertu de la loi québécoise sur les compagnies. Elle possède donc une charte, des statuts et règlements. Elle est dirigée par un conseil d'administration de neuf membres, dont trois sont désignés par le conseil municipal et six par l'assemblée des membres de ladite corporation pour un mandat d'un an. Tout citoyen de Leclercville peut devenir membre de la CDECL pour un coût de 10 \$ par année.

La raison d'être de la CDECL est de contribuer, en collaboration étroite avec la municipalité, au développement de celle-ci, autant du point de vue économique que communautaire. Lors des premières rencontres du conseil d'administration de la CDECL, il a été décidé que notre corporation privilégierait, pour accomplir sa mission, trois volets : faire connaître notre patrimoine, promouvoir la culture et travailler au développement du tourisme nature.

En matière de patrimoine, nous avons acquis et restauré notre magnifique presbytère. Nous avons ensuite formé un comité patrimoine et culture et celui-ci a monté les expositions que nous pouvons visiter actuellement. Nous avons formé un comité activités et financement. Ce dernier a organisé une activité souper-théâtre l'an dernier, avec succès. Nous avons organisé des visites touristiques tout au long de l'été au presbytère et cela se poursuivra pendant la période des fêtes et au cours de l'année.

En ce qui concerne les projets en cours, nous voulons monter l'exposition Pamphile Lemay pour le printemps et travailler à l'organisation d'une galerie sur la famille Joly de Lotbinière avec des documents et des artefacts à voir. Nous travaillons également à conclure une entente avec la fabrique pour l'utilisation du terrain derrière le presbytère et longeant le fleuve jusqu'au ruisseau Paquette, afin d'en faire un parc et un sentier d'envergure le long du fleuve. Ce projet comprendrait également la construction d'un escalier qui relierait la rue du Quai et le terrain du presbytère. Tous ces projets doivent se faire en collaboration avec les organismes déjà existant, que ce soit les loisirs, le comité du parc de l'île, le comité du quai, les fermières, le comité mada sur la famille, etc. Vous aurez compris que ces projets nécessitent des investissements. Pour ce faire, nous effectuons des démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral ainsi qu'auprès d'organismes de nature à nous aider financièrement.

La CDECL comprend 50 membres actuellement et nous espérons augmenter ce nombre à 75 cette année. Nous sommes des citoyens enthousiastes et engagés et nous souhaitons que des concitoyens intéressés se joignent à nous selon leurs talents et intérêts, il y a de la place pour qui veut participer à continuer à développer notre municipalité.

En terminant, je vous annonce que dorénavant, la CDECL organisera trois activités par année : la première autour du milieu de mars, la seconde, et ce à la demande du conseil municipal, un festival de deux jours à la mi-juillet; la troisième après les récoltes. Toutes ces activités fourniront l'occasion aux citoyens de tous les âges de participer à leur façon. Nous avons également décidé que lors de ces activités, il y aura toujours une grande place pour les familles d'ici.

Je vous invite donc à vous joindre à nous en vous informant à la mairie ou auprès des membres du conseil d'administration qui sont : Francine B. Demers, Marie-Andrée Leclerc, Katheline Lafond, Francine Lemay, Marcel Richard, Denis Auger, Jean Beaudet, Steve Demers et moi-même.

Je vous remercie de nous lire et de nous encourager à poursuivre.

Benoît Lemay, président

## UN FESTIVAL POUR NOTRE VILLAGE

Suite au grand succès qu'ont connues les festivités entourant le 150<sup>e</sup>, nous avons tous ressenti une grande fierté d'être un Leclercvillois. Une telle réussite nous rend fiers de notre village et donne le goût de s'impliquer à nouveau.

C'est pourquoi, comme membre du conseil d'administration de la CDECL et responsable du financement, on m'a confié le mandat de former un comité qui organisera des événements ayant pour but de faire rayonner notre municipalité, tout au long de l'année. Le plus important d'entre eux sera sans doute un petit festival au milieu du mois de juillet, se rapprochant grandement des retrouvailles du 150<sup>e</sup>, avec des spectacles et le retour de la très populaire course de tacots. Étant donné que cet événement se veut un rendez-vous annuel dont vous serez fiers, la CDECL sollicite votre participation afin de trouver un nom à notre festival, qui représentera bien notre beau village.

Vous pouvez soumettre vos suggestions à l'adresse courriel de la municipalité au : [info@munleclercville.qc.ca](mailto:info@munleclercville.qc.ca) ou envoyer une lettre au 1014, rue de l'Église, Leclercville, Québec, G0S 2K0.

Steve Demers  
Responsable du comité financement de la CDECL



Au nom du Comité du 150<sup>ième</sup> de Leclercville, je vous informe que les états financiers ne peuvent être complétés, car les ventes d'album et DVD souvenir (à venir) ne sont pas compilées ainsi que les montants de TPS et TVQ à recevoir. Soyez assurés que je travaille en collaboration avec la municipalité pour vous présenter les chiffres qui seront connus avec l'année financière de la municipalité,

soit le 31 décembre 2014. Étant donné qu'il reste des argents à recevoir, nous vous ferons connaître le montant du bénéfice net dans votre prochain journal du 15 février 2015. Merci de votre bonne compréhension.

Jocelyne Bernier,  
Trésorière  
Comité du 150<sup>ième</sup> de Leclercville



# JANVIER 2015

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	22 décembre Réunion d'adoption du budget 2015 à 20h	23 décembre	24 décembre Messe de minuit à Leclercville	25 décembre	26 décembre	27 décembre Expo au presbytère
28 décembre Expo au presbytère	29 décembre	30 décembre	31 décembre	1 Messe du Jour de l'An à 10h30 à Leclercville	2	3
4	5	6	7	8 Collecte sapins de Noël	9	10
11	12 Réunion du conseil municipal Réunion Fermières 19h30	13	14	15 	16	17
18	19 Assemblée consulta- tion modification rég. urbanisme	20	21	22 	23	24
25 Soirée de danse Fado à 20h00	26	27	28	29 	30	31 Tournoi de hockey bottine à la patinoire

Tableau



# FÉVRIER 2015

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1	2 Réunion du conseil municipal	3	4	5 	6	7
8	9 Réunion Fermières 19h30	10	11 Tableau	12 	13	14
15	16	17	18	19 	20	21
22	23 Soirée dansante de la Fadoq à 20h00	24	25	26 	27	28



Le **Club Optimiste** a offert aux étudiants de 6<sup>e</sup> année de Lotbinière, Leclercville et Saint-Édouard la possibilité de suivre le cours « **Gardiens et gardiennes avertis (es)** » et ce, gratuitement. **Nous tenons à remercier tous les intervenants :**

Marie-Ève Leclerc, policière  
Doris Lemay, éducatrice  
Lauriane Lemay, infirmière  
Pascal Lemay, pompier volontaire  
Pierrette Simoneau, animatrice responsable  
Manon Lafontaine, aide animatrice

**Merci également à nos parents accompagnateurs :** Sylvie Bédard, Isabelle Côté, Andréanne Hamel, Caroline Lemay et Édith Malenfant. Toutes ces personnes se sont généreusement et bénévolement impliquées dans la formation. **Un immense merci à tous et chacun!**

Trois étudiantes de **Leclercville** ont reçu l'accréditation de la Croix-Rouge :

**Élise Beudet** (Suzanne Séguin et Dominique Beudet) ..... **819-292-1006**

**Solly Dubé** (Ariane Fréchette et Jeannot Dubé) ..... **819-599-0509**

**Alycia Héroux** (Manon Boudreault et Richard Héroux) ..... **819-292-1091**

**N'hésitez pas à leur téléphoner en cas de besoin!**

**Félicitations!**

## Cours de zumba gold à Leclercville

Le Zumba Gold cible la clientèle de 50 ans et +. Il reprend la formule Zumba et en modifie les mouvements, tout en ralentissant le rythme. Ce qui ne change pas, ce sont : une musique latine pétillante (comme la salsa, le merengue, la cumbia et cha cha), des mouvements faciles à suivre et une atmosphère de fête stimulante. Le zumba gold est pour des gens qui recherchent la camaraderie, l'enthousiasme et le fitness. Le cours Zumba Gold est le choix idéal pour ceux qui débutent dans leur voyage vers un style de vie plus sain. C'est un cours de danse-fitness sympathique et, surtout, amusant.

Inscription : avant le 7 janvier 2015 à Micheline Brisson au 819-292-2153

Début des cours : le mercredi 14 janvier à 10h

Lieu : Chalet des loisirs de Leclercville

Durée : 12 semaines

Coût : 120\$

Info : Nathalie Guilbert (819-233-2982)

**Venez l'essayer!**



MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA  
FAUNE ET DES PARCS

SERVICE DE LA PROTECTION  
DE LA FAUNE



Guide d'information à l'intention  
des citoyens de la municipalité de  
Leclercville

Les objectifs

Ce résumé se veut un outil d'information enrichissant pour les citoyens de la municipalité afin de renforcer la collaboration entre ceux-ci et le Service de la protection de la faune.

De quelle façon pouvez-vous aider le  
Service de la protection de la faune?

En nous transmettant rapidement les informations qui nous concernent, qui vous sont relatées et les faits dont vous êtes témoins.

Principaux règlements des lois touchant les  
armes et la chasse au gros gibier et aux petits  
gibiers

- Interdiction d'avoir une arme chargée à bord d'un véhicule (arme à feu, arbalète, arc et fusil à chargement par la bouche).

L'arme est considérée chargée lorsqu'elle contient une cartouche non percutée dans la chambre, le chargeur, ou le magasin, et que celui-ci est attaché à l'arme. Pour les arbalètes, une flèche est positionnée sur la rampe et la corde est tendue. Pour les fusils à chargement par la bouche, il doit y avoir présence de poudre et d'un projectile dans la chambre et d'une amorce sur la cheminée.

- Interdiction d'être en possession d'une arme non remise la nuit (arme à feu, arbalète, arc et fusil à chargement par la bouche).

L'arme n'a pas besoin d'être chargée pour être en infraction. Seul le fait qu'elle ne soit pas rangée dans un étui fermé ou remise dans le coffre du véhicule contrevient à la loi.

- Interdiction de déceler ou de tenter de déceler un animal, la nuit, à l'aide d'un projecteur.

Il n'est pas nécessaire d'être en possession d'une arme, seul le fait de déceler constitue une infraction. Les phares d'un véhicule entrent dans la définition de projecteur.

- Interdiction de tirer sur un gros gibier à partir d'un chemin public ou à travers de celui-ci.

- Le port du dossard orangé est obligatoire lors de la période de chasse à l'arme à feu (excepté pour la chasse à la corneille d'Amérique, au dindon sauvage, au pigeon biset ou aux oiseaux migrateurs; la chasse à l'original, au cerf de Virginie ou à l'ours noir durant la saison où seule la chasse à l'arc ou à l'arbalète est permise; la chasse aux grenouilles; la chasse au lièvre et au lapin à queue blanche à l'aide de collets; la chasse au coyote, au loup et au renard (argenté, croisé ou roux) du 1er décembre au 31 mars; la chasse au petit gibier à l'aide d'un oiseau de proie lorsque aucun participant n'est en possession d'une arme

- Interdiction de donner, de vendre ou d'être en possession de gros gibier tué accidentellement ou illégalement.

Renseignements généraux sur la chasse et le  
piégeage

Il est à noter que pour l'original, le cerf de Virginie et l'ours noir, un coupon de transport doit être attaché à l'animal au moment de l'abattage et tout au long de son transport.

- Période de chasse à l'original ZONE 7  
Mâle, femelle, veau (1 année sur 2)  
Mâle, veau (1 année sur 2)  
Fin septembre, début octobre
- Période de chasse au cerf de Virginie ZONE 7  
Arbalète et arc : Mâle et femelle  
Fin septembre, début octobre  
Arbalète et arc : Mâle  
Début novembre  
Fusil, arme à chargement par la bouche, arbalète et arc : Mâle  
Milieu novembre
- Période de chasse à l'ours noir au printemps  
15 mai au 30 juin
- \*Période de chasse au dindon sauvage (porteur de barbe, donc mâle seulement) ZONE 7  
Fusil, arbalète, arc :  
Début mai  
\*Une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à midi

- Période de chasse petits gibiers  
Vérification avec le résumé de chasse sportive au Québec – principales règles  
<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/reglementation/chasse>

- Période de piégeage  
Vérification avec le résumé de piégeage au Québec – principales règles  
<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/faune/reglementation/piégeage>

Principaux règlements des lois  
touchant la pêche

- Il est permis de pêcher avec une seule ligne à la fois.
- La pêche au bar rayé est interdite.

Loi sur les habitats fauniques

- Toute activité dans ou sur les berges d'un plan d'eau (fleuve, lac, rivière, ruisseau) avec de la machinerie lourde demande une attention particulière (signallement seulement).

Loi sur l'environnement

- Il est interdit de faire le brûlage à ciel ouvert de déchets, de matériaux de plastique, de matériaux de construction, de bardeaux d'asphalte, de fils électriques, etc.

Protection des espèces menacées  
(ail des bois)

- La récolte printanière d'ail des bois permet à un individu de cueillir 50 bulbes maximum par année.

Déprédation (animaux en "ville")

- Les propriétaires sont responsables de la gestion des petites espèces nuisibles à leur propriété : moutettes, marmottes, porcs-épics, goélands et autres oiseaux (sauf les oiseaux de proie). Le Service de la protection de la faune est là pour les conseiller.

- Le Service de protection de la faune récupère les oiseaux de proie blessés ou en problème.

- Le ministère des Transports et/ou la municipalité concernée sont responsables de la récupération des animaux morts sur les routes.

Présence de gros gibier en "ville"  
(original, cerf de Virginie, ours noir)

- Si l'animal représente un danger immédiat pour la santé ou la sécurité de la population, les agents de la paix peut abattre l'animal.

- Si la présence de l'animal ne représente pas de danger immédiat, le corps de police doit aviser le Service de la protection de la faune. Les agents sont formés et équipés pour anesthésier l'animal afin de le déplacer. Votre présence sera mise à contribution dans ces cas.

POUR NOUS JOINDRE

Bureau de Laurier-Station : 418 728-3564  
SOS Braconnage (24h/24) : 1 800 463-2191



VOUS AVEZ LE PROJET DE

CRÉER UNE PETITE ENTREPRISE

DEVENIR TRAVAILLEUR AUTONOME

VENEZ NOUS RENCONTRER!

- SERVICES-CONSEILS GRATUITS
- FINANCEMENT JUSQU'À **5 000 \$** Taux d'intérêt 6%  
Pour les personnes ayant un accès limité aux sources de financement traditionnel
- DÉMARRAGE ET EXPANSION



MICRO-CRÉDIT LOTBINIÈRE EST UN ORGANISME  
À BUT NON LUCRATIF QUI A VU LE JOUR GRÂCE  
AUX DONS DE LA COMMUNAUTÉ.



418 415-0519 • 153 boul. Laurier, Laurier-Station

[www.microcreditlotbiniere.org](http://www.microcreditlotbiniere.org)

## O.T.J de Leclercville

La clôture des fêtes du 150<sup>ième</sup> de Leclercville s'est faite lors du tournoi de balle familial les 29, 30 et 31 août dernier. Une nouvelle programmation pour cette année : concours de scies mécaniques, balades patrimoniales, méchoui du samedi soir, spaghetti du dimanche soir et Bob Bissonnette en soirée qui a réuni plus de 600 personnes sous le chapiteau. Les deux comités ont collaboré ensemble pour l'organisation de cette activité et un montant de 5000 \$ a été remis à l'O.T.J. pour combler leur activité de financement annuel.

Le jeudi 27 novembre dernier, le comité des loisirs a tenu sa 63<sup>ième</sup> assemblée annuelle. Nos invités, messieurs Marcel Richard, maire, Benoît Lemay, président de la CDECL et Gilles Lamontagne, chargé de projet pour MADA, nous ont informés des activités réalisées et à venir dans notre communauté. Suite à une demande de l'assemblée concernant l'utilisation de la patinoire en période de location, pendant la période des fêtes, le comité a soumis plusieurs idées et vous informera des actions prises au courant de l'année 2015.

MERCI à M. Alphonse Laliberté d'avoir accepté de nouveau la réalisation et l'entretien de notre patinoire pour l'hiver 2014-2015. Les bénévoles sont toujours les bienvenus. La patinoire est mise à votre disposition tous les jours. Merci de garder le chalet propre après votre passage.

Pour la location du chalet des loisirs, veuillez téléphoner à Mme Sylvie Levasseur au 819-292-3251. Présentement, le chalet est loué les : 19, 24, 25, 26, 27, 28 et 31 décembre ainsi que les 1<sup>er</sup>, 24 et 31 janvier 2015.

**Le tournoi de hockey-bottine aura lieu le samedi 31 janvier 2015 au terrain des loisirs. Bar sur place.** Merci de votre présence.

L'équipe de l'OTJ vous souhaite de très joyeuses Fêtes!

Jocelyne Bernier,  
Secrétaire trésorière



**Club de marche: " Les coureuses des bois" vous invitent tous les samedis matin de 9h00 à 10h00 à se joindre à elles. Pour connaître l'endroit de la marche, veuillez communiquer avec Mme France Dubois au 819-292-3131 ou Johanne Lemay 418-796-2310, car l'endroit diffère chaque semaine.**



**La Fondation Bon Départ de Canadian Tire a comme mandat de donner la chance aux enfants canadiens, financièrement défavorisés, de prendre part à des activités sportives et récréatives.**

## CRITÈRES

- Le revenu familial avant impôt doit être inférieur au seuil indiqué sur le tableau ci-dessous. (preuve obligatoire : rapport d'impôt, carte d'aide sociale, etc.)
- Les enfants sont âgés de **4 à 18 ans**.
- L'aide financière peut servir à payer les frais d'inscription et/ou d'équipement (montant maximum par demande).
- L'aide financière se limite à **deux demandes par enfant, par année**
- L'activité sportive doit être de niveau **récréatif** seulement
- L'aide financière peut s'appliquer à tous les enfants d'une même famille à faible revenu.

### Tableau du seuil de faible revenu

2 personnes	29 706 \$
3 personnes	36 520 \$
4 personnes	44 340 \$
5 personnes	50 290 \$
6 personnes	56 718 \$
7 personnes	63 147 \$

Selon Statistiques Canada 2013

### **Pour plus d'informations :**

→ **Aide Alimentaire Lotbinière :**

418-728-4201 / 188-A, boul. Laurier, Laurier-Station

→ **Maison de la Famille de Lotbinière :**

418-881-3486 / 81, rue Rousseau, Saint-Apollinaire

# PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS LOTBINIÈRE



**Vous demeurez dans la MRC de Lotbinière ?**

**Vous êtes en situation de faible revenu?**

**Le programme accès-loisirs vous permet de participer à un loisir GRATUITEMENT peu importe votre âge.**

## INSCRIPTIONS de 13h30 à 18h30

**Automne** Jeudi le 11 septembre 2014

**Hiver** Jeudi le 8 janvier 2015

**Printemps** Jeudi le 2 avril 2015

## POINTS DE SERVICES

**Centre-Femmes de Lotbinière**

139, rue Principale, St-Flavien  
(418) 728-4402

**Maison de la famille de Lotbinière**

81, rue Rousseau, Saint-Apollinaire  
(418) 881-3486

## CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- **Demeurez dans la MRC de Lotbinière**
- **Avoir un revenu avant impôt inférieur au seuil indiqué dans le tableau**
- **Fournir une preuve de revenu lors de l'inscription**  
(rapport d'impôt, carte d'aide sociale, etc.)

Tableau du seuil de faible revenu

1 personne	23 847 \$
2 personnes	29 440 \$
3 personnes	36 193 \$
4 personnes	43 042 \$
5 personnes	49 839 \$
6 personnes	56 209 \$
7 personnes	62 581 \$

*Selon Statistiques Canada 2012*

«Le programme accès-loisirs me permet d'avoir une activité gratuite où je peux prendre du temps pour moi, pour ma santé, ça me donne de l'énergie !»

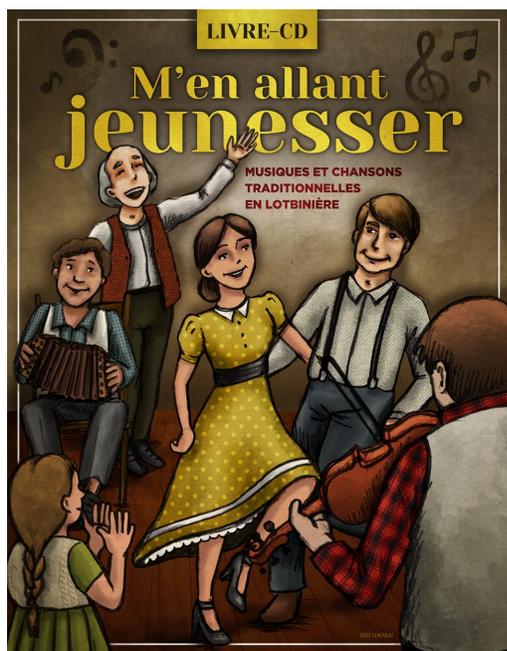
N.B.: La disponibilité des activités offertes dépend des places restées vacantes ou réservées par les organismes de loisirs.

Programme de mobilisation des partenaires locaux de Lotbinière en collaboration avec Accès-Loisirs Québec : [www.accesloisirsquebec.org](http://www.accesloisirsquebec.org)



## *M'en allant jeunesser*

*Musiques et chansons traditionnelles en Lotbinière*



À Noël, offrez sous le sapin le riche patrimoine vivant de Lotbinière avec ce livre-CD comportant 21 interprétations de musiques et de chansons traditionnelles par les aînés de Lotbinière. Partitions et paroles de chansons incluses dans le livre, ainsi que présentation des interprètes originaires ou demeurant maintenant dans Lotbinière.

**Prix : 20 \$ taxes incluses**

### **Points de vente**

#### **MRC de Lotbinière**

(6375 rue Garneau, Sainte-Croix, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 jusqu'au 19 décembre ainsi que les 22, 23, 29 et 30 décembre / 418 926-3407)

**Alimentation St-Sylvestre** (859 rue Principale, Saint-Sylvestre / 418 596-2423)

#### **Boutique Rose-Hélène**

(109, rue Principale, Saint-Apollinaire / 418 881-0007 ou 418 717-3462)

**Quincaillerie C E Beudet** (8014 Marie-Victorin, Leclercville / 819 292-2220)

## GRANDE NOUVEAUTÉ POUR LA RESSOURCERIE DE LOTBINIÈRE

La MRC de Lotbinière désire annoncer à toute la population de son territoire que l'on retrouve maintenant des « **cloches de récupération** » pour les vêtements, les livres, et petits objets dans presque chaque village. Ces cloches ont été disposées dans des endroits stratégiques pour permettre une utilisation facile pour la population et pour la collecte des matières par la Ressourcerie.



Les vêtements sont par la suite triés, soit pour être vendus à la boutique principale aux Galeries Laurier à Laurier-Station, ou ils sont acheminés vers des grands centres pour être transformés. Ainsi, il est possible de donner une seconde vie à ces matières en diminuant l'enfouissement et en permettant à de nombreuses personnes de profiter de ce recyclage. Une visite à la Ressourcerie de Lotbinière vous permettra de découvrir et vous convainquera qu'il y a des aubaines incroyables à faire dans Lotbinière.

Voici la liste des points de dépôts dans les villages de la MRC de Lotbinière et n'oubliez pas que *les surplus des uns font le bonheur des autres !!!*



MRC DE LOTBINIÈRE LA RESSOURCERIE DE LOTBINIÈRE LOCALISATION DES CLOCHES DE COLLECTE DE VÊTEMENTS		
	Municipalités	Localisation
1	Dosquet	Au bureau municipal au 138 route Saint-Joseph
2	Laurier-Station	Au centre communautaire rue Saint-Joseph Au centre d'achat Galeries Laurier
3	Leclercville	Au centre communautaire au 8055 Route Marie-Victorin
4	Lotbinière	Au garage municipal au 19 rue Commerciale
5	N.D.S.C.D'Issoudun	Au 268 rue Principale
6	Saint-Agapit	Au 1159 rue Principale
7	Saint-Antoine-de-Tilly	Au centre communautaire
8	Saint-Apollinaire	Autre organisme responsable de la collecte
9	Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Au 254 Saint-Pierre
10	Sainte-Croix	Au stationnement de l'aréna au 6377 rue Garneau Au 6175 rue Principale à l'Entraide
11	Saint-Édouard-de-Lotbinière	Au 2509 rue Principale
12	Saint-Flavien	Au garage municipal, au 1040 rue Saint-Joseph
13	Saint-Gilles	Autre organisme responsable de la collecte
14	Saint-Janvier-de-Joly	Au chalet des loisirs au 733 rue des Loisirs
15	Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Au 400 rue Principale
16	Saint-Patrice-de-Beaurivage	À la salle municipale au 530 rue Principale
17	Saint-Sylvestre	Au 400 rue du Moulin
18	Val-Alain	Au 1245 2ième rang

[H:\Documents\Word\ENF\PGMR\deuxième génération\localisation\\_des\\_cloches.xlsx](H:\Documents\Word\ENF\PGMR\deuxième génération\localisation_des_cloches.xlsx)  
Source: La Ressourcerie de Lotbinière, 25 juin 2014

## Nouvelles de la Fabrique de Ste-Emmélie

### Fêtes du 150<sup>ième</sup>



En juillet dernier, l'un des événements marquants fut sans contredit la célébration de la messe du 150<sup>ième</sup> anniversaire de fondation de la paroisse, avec une assistance de plus de 500 personnes. Prenons quelques instants pour remercier tous ces bénévoles qui ont travaillé fort pour préparer l'office, réparer et astiquer l'église pour les célébrations, préparer les expositions de vêtements et ornements sacerdotaux, qui ont animé les visites, sans oublier la chorale. Les membres de la chorale « Chœur d'Emmélie », chorale à 4 voix composée de résidents de Leclercville, étaient très fiers de leur prestation avec des chants tant profanes que religieux, programme de chants spécialement conçu pour l'occasion et qui a donné un sens profond à la messe.

Quelques 275 à 300 personnes sont venues aux visites guidées de l'église avec l'exposition d'éléments religieux. Lors de ces visites guidées, plusieurs trésors religieux, artéfacts et œuvres d'art furent présentés et admirés par un public qui souvent ne se doutait même pas de leur présence dans notre communauté. Plusieurs ont redécouvert les particularités architecturales de notre magnifique église, cotée « B », qui a retrouvé un air de jeunesse avec plus de 520,000\$ de rénovations au cours des dernières années dont 296,000\$ en subvention et ce, sans dettes. Aussi, plusieurs anecdotes furent racontées pendant ces visites parfois par le guide, mais plus souvent par certains résidents de Leclercville et autres personnes de l'assistance. Plusieurs se souvenaient d'avoir été enfant-de-choré, de certains événements, de messes solennelles, de mariages, de premières communions, de confirmations, de funérailles et de personnages marquants. Avec nostalgie, certains se souvenaient aussi d'une église dorée avec des fresques murales et une voute peinte comme un ciel, comme on retrouve à la basilique Notre-Dame de Québec. L'église demeure le principal monument historique de la paroisse de Ste-Emmélie de Leclercville avec ses trésors d'arts et d'architectures.



Mais dans tout le brouhaha des fêtes du 150<sup>ième</sup> de Leclercville, on a peut-être un peu oublié l'importance qu'a eu la paroisse dans le développement de notre communauté. La partie « civile », plus moderne ou récente, a quelque peu occulté le rôle qui, jusqu'à tout récemment, a été tenu par l'église. Pourtant, durant toutes ces années, la paroisse a joué un rôle marquant auprès des paroissiens dans ses diverses missions sociales : lors de leur naissance, leur éducation, leur vie adulte et leur mort. Pour chacun d'eux, individuellement et personnellement, l'église fut présente et ses cloches ont sonné pour les grands événements de leur vie. On pourrait difficilement terminer cette année du 150<sup>ième</sup> sans avoir une pensée pour apprécier tout le chemin parcouru grâce à l'église et rendre un hommage à ceux qui ont appuyé nos parents et ancêtres.

## Communions des communautés

Rendons à César ce qui appartient à César, la municipalité et les divers niveaux de gouvernement ont maintenant pris à charge, et de belle manière, plusieurs tâches qui étaient auparavant exécutées par l'église. Et c'est heureux ainsi. Mais nous devons aussi faire face à une réalité qui nous a rejoint : la pratique religieuse n'est plus ce qu'elle était, les églises sont vides, il manque de prêtres de façon dramatique. Ce qui ne veut pas dire que les gens sont complètement détachés de la religion et de leur patrimoine religieux. Mais il faudra faire autrement.

Un grand défi nous attend pour les cinq prochaines années : les huit paroisses (de Ste-Croix à Ste-Françoise) devront être regroupées en une seule entité, une seule paroisse, avec un seul conseil de fabrique. La démarche est déjà entamée depuis plusieurs années; nous connaissons les unités Du Domaine et De la rivière du Chêne, regroupant chacune quatre paroisses. Maintenant, ces deux unités sont regroupées en une seule : l'unité **St-Laurent-Rivières Du Chêne**. Au cours des prochaines années, il faudra définir comment fonctionner dans cette nouvelle paroisse unie, comment mettre en commun certaines ressources, tout en conservant l'identité et l'historique qu'a chacune. Des choix déchirants seront inévitables : comment transmettre nos valeurs lorsqu'il n'y a plus de prêtres disponibles? Remplacer des messes, mais par quoi? Par qui? A-t-on les moyens de conserver toutes nos églises? Comment concilier le travail des nombreux bénévoles de ce nouveau regroupement des anciennes paroisses? Comment évaluer et prendre soin de tous les bâtiments de cette nouvelle entité?

Plus que jamais, la fabrique a besoin de votre support et de votre bonne volonté pour mieux définir notre avenir. Une chose est certaine : il faut foncer dans ce défi avec un esprit gagnant pour la nouvelle communauté. Il serait suicidaire de tenter de nager à contre courant de ce tsunami de changements qui nous affecte depuis quelques décennies. Il serait irresponsable de se laisser porter amorphes par la vague sans tenter de diriger notre bateau dans les eaux qui nous conviennent le mieux. Il faudra faire pour le mieux... à la grâce de Dieu !

Lors des prochaines parutions de l'Écho des falaises, nous continuerons d'apporter un peu plus d'éclaircissement en ce qui a trait à ce dossier de la *communions des communautés* au fur et à mesure des événements.

En attendant, profitons de l'occasion pour souhaiter à tous un très joyeux temps des fêtes, et une sainte année 2015, remplie de santé et de bonheur. Que le ciel vous protège, vous et tous les vôtres. Et le 25 décembre, puissiez-vous prendre quelques minutes pour dire « bonne fête et merci » à celui dont on fête la naissance.

Vos représentants à la Fabrique



## **CONCOURS**

### **Unité pastorale Saint-Laurent-Rivières du Chêne**

L'unité pastorale regroupant nos huit paroisses : Deschailions, Fortierville, Leclercville, Lotbinière, Parisville, Saint-Édouard, Sainte-Croix et Sainte-Françoise a maintenant son nouveau nom. Pas moins de 26 propositions de nom nous sont parvenues et, lors du vote final, nous avons reçu 140 bulletins. Nous vous remercions de cette très grande participation.

Le 10 octobre dernier, lors du souper bénéfique organisé au profit de la Fabrique de Saint-Louis de Lotbinière, les prix pour les trois noms finalistes ont été remis. La gagnante, madame Louise Moraud avec sa proposition Unité pastorale Saint-Laurent-Rivières du Chêne, s'est vue remettre un montant de 100 dollars. Les deuxième et troisième prix, totalisant 75 dollars, ont été décernés à madame Thérèse L. Leclerc qui était à l'origine des deux autres noms finalistes.

Nous désirons remercier de façon bien spéciale nos trois juges pour leur dévouement. Merci également à tous ceux et celles dont la contribution a fait de ce concours un succès.

# Horaire des messes

Voici l'horaire des messes pour Noël et le Jour de l'An :

## Noël

**24 décembre** Lotbinière : 18h00  
Ste-Croix : 20h00  
St-Édouard : 22h00  
Leclercville : Minuit

Fortierville : Messe de minuit en plein air  
au parc municipal  
(devant l'église)

**28 décembre** St-Édouard : 15h00 (Fête à la crèche)

## Jour de l'An

**31 décembre** St-Édouard : 16h00

**1er janvier** Lotbinière : 9h30  
Leclercville : 10h30  
Ste-Croix : 11h00



## Coloré de nature, un thème inspirant pour les artistes figuratifs



C'est le 16 novembre qu'avait lieu le vernissage de l'exposition intitulée «*Coloré de nature*» sous la présidence d'honneur de l'artiste portraitiste reconnu Denis Jacques et regroupant 45 artistes professionnels et membres de l'Institut des arts figuratifs. Des artistes de provenance de plusieurs régions du Québec, du Nouveau-Brunswick, des États-Unis et d'Europe. L'exposition sera présentée du 16 novembre 2014 au 12 avril 2015 au Musée Marius-Barbeau de Saint-Joseph-de-Beauce.

Selon Paul «Tex» Lecor, fondateur et premier président de l'Institut des arts figuratifs (IAF), le regroupement d'artistes visant à promouvoir l'art figuratif est né d'un rêve, celui d'échanger et de promouvoir leur mode d'expression artistique. L'art figuratif se traduit par une représentation de la réalité extérieure de façon identifiable en tout ou en partie.

L'IAF, fondé en 1986, a comme mission première de faire connaître et d'apprécier l'art figuratif par l'excellence du travail de ses membres. «Vous remarquerez sans doute la grande diversité d'expression des œuvres exposées; elles vont de l'hyperréalisme jusqu'à la frontière d'une facture se rapprochant de l'art abstrait pour certains de nos membres et c'est ce que nous souhaitons. L'art figuratif veut proposer une large fenêtre d'accueil permettant ainsi à la figuration de s'exprimer dans une grande diversité» de souligner la présidente de l'Institut madame Marie-Hélène Lapointe.

Les commissaires de l'exposition, mesdames Marylène Faucher et Johanne Maheux, invitent la population à voir les œuvres des artistes de métier, des libres penseurs, des êtres humains doués pour exprimer leur vision du monde par la peinture ou la sculpture. L'art figuratif évoluant et gardant ses adeptes passionnés, elle a su persister, s'affirmer et garder une place dans le marché. Pour s'en faire une idée, il suffit d'une visite au musée pour venir les contempler. Cette exposition dégage une ambiance particulière, colorée et lumineuse, à ne pas manquer.

### À propos du Musée Marius-Barbeau

Le Musée Marius-Barbeau est ouvert du mardi au vendredi de 10h à 16h30 et le dimanche de 13h à 16h. Pour plus d'information sur le Musée Marius-Barbeau vous pouvez consulter le site internet [www.museemariusbarbeau.com](http://www.museemariusbarbeau.com) ou communiquer avec nous par courriel ou téléphone : [infomusee@museemariusbarbeau.com](mailto:infomusee@museemariusbarbeau.com) ou 418 397-4039.

Source : Johanne Maheux et Marylène Faucher, commissaires

Information : Johanne Lessard, directrice générale  
Musée Marius Barbeau  
418 397-4039 ou [johanne.lessard@museemariusbarbeau.com](mailto:johanne.lessard@museemariusbarbeau.com)

Site de l'institut des arts figuratif : [institutdesartsfiguratifs.wordpress.com](http://institutdesartsfiguratifs.wordpress.com)

Artistes participants

Voici une invitation à la population et aux amoureux des mots. Il faut relever le défi d'écrire une légende urbaine d'après une œuvre de l'exposition «Mémoire urbaine» et le gagnant se méritera un tableau de l'artiste Solange Hubert.



## Programme ATSA – Projet PILOTE 2014-2015

### Une aide pour les aînés démunis

Vous avez 50 ans ou plus? Vous vivez dans la MRC de Lotbinière avec un faible revenu ? Vous avez à vous déplacer pour avoir accès à des services de santé ? Vous êtes probablement admissible à l'aide financière du programme ATSA du Carrefour des personnes aînées (CPAL).

L'aide apportée par le programme ATSA est le remboursement d'une partie des frais de déplacement vers des services de santé jusqu'à un maximum de 300 \$ pour l'année du projet pilote.

Le programme ATSA est offert aux aînés ayant un revenu brut annuel inférieur à 25,000 \$ pour une personne seule, à 32,000 \$ pour un couple. Un montant de 2,000 \$ peut être ajouté à ces revenus pour chaque enfant à charge.

Le programme ATSA est disponible depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2014 et sera expérimenté en projet pilote jusqu'au 30 septembre 2015.

Pour obtenir plus d'information ou pour vérifier leur admissibilité, les aînés ou leurs proches peuvent communiquer au bureau du CPAL, au 418 728-4825.

**RECHERCHONS BÉNÉVOLES**

**Vous complétez pour vous ou pour vos proches des rapports d'impôt par internet et vous avez du temps à donner ?**

***La CDDS de Lotbinière a besoin de vous.***

**Nous recherchons aussi des bénévoles à l'accueil et la remise pour notre clinique d'impôt 2015.**

*Nous attendons  
votre appel!*

**IMPORTANT**  
**Les personnes intéressées  
n'ont pas besoin d'être  
des experts en fiscalité.**



**CDDS**

Corporation de Défense de  
Droits Sociaux de Lotbinière Inc.

Appelez-nous au 418 728-4054  
de préférence avant le 15 Janvier 2015.

cddslotbiniere@globetrotter.net • www.cddslotbiniere.com

>TC5876773



Maison de la Famille  
de Lotbinière

**Heures d'ouverture de la Maison :**  
Lundi au jeudi: 9h à 12h et 13h à 16h  
Vendredi : 9h à 12h

## ACTIVITÉS JANVIER 2015

Inscription: 418-881-3486

8 janvier Accès-Loisirs Lotbinière

Inscriptions : 13h30 – 18h30

Vous demeurez dans la MRC de Lotbinière ? Vous êtes en situation de faible revenu? Le programme accès-loisirs vous permet de participer à un loisir GRATUITEMENT peu importe votre âge.

### *Joyeuses Fêtes!*

*Nous vous souhaitons d'être comblés dans tout ce qui réchauffe le cœur :  
l'amour, la paix, la santé et la joie de se retrouver. Profitons de ces précieux moments pour nous réunir et  
festoyer en famille et entre amis. Bonne et heureuse année!*

*L'équipe de la Maison de la Famille de Lotbinière*

Activités et services gratuits  
Information et inscription : 418-881-3486 81, rue Rousseau, St-Apollinaire, G0S 2E0  
[maisonfamillelotbiniere@globetrotter.net](mailto:maisonfamillelotbiniere@globetrotter.net) // [www.maisonfamillelotbiniere.com](http://www.maisonfamillelotbiniere.com)



### CHAUFFAGE AU MAZOUT

Payer moins cher en 2014-2015, c'est possible...  
Avec le Groupe d'achat de mazout léger uniquement

**Pour une 20<sup>e</sup> année déjà  
Les meilleurs prix... RIEN DE MOINS!**

**C'est simple** : grâce au pouvoir d'achat des membres réunis (individus et commerces), le Groupe profite des meilleurs prix au litre dans la région.

**C'est simple** : le Groupe est là pour faire sauver de l'argent aux membres, pas pour en faire sur leur dos.

**Et c'est gratuit** : plus de cotisation annuelle à payer.

En 19 ans, le Groupe a vraiment fait ses preuves, avec:

- toujours le même objectif : faire profiter les membres du meilleur prix sur le marché.
- toujours le même résultat : permettre des économies de milliers de \$\$\$ aux gens de chez nous.
- toujours la même éthique : respecter les membres et leur éviter des soucis.

Pour information

- Gérard Goyer, responsable (418 903-3243)
- Edmond Dajgle, (418 926-2160)



REGROUPEMENT = PRIX AVANTAGEUX

**Joindre le Groupe, c'est possible en tout temps!**

### MESSAGE IMPORTANT

Veillez prendre note que le journal l'Écho des Falaises, à compter de l'année 2015, acceptera de diffuser des publicités ou des cartes d'affaires. Voici les tarifs :

1 page : ..... 20.00 \$  
1/2 page : ..... 10.00 \$  
1/4 page : ..... 7.50 \$  
Carte d'affaires : ..... 5.00 \$

Vous pouvez faire parvenir vos publicités et/ou cartes d'affaires au bureau municipal ou par courriel à [lechodesfalaises@hotmail.com](mailto:lechodesfalaises@hotmail.com).

Merci de votre participation!

LE MINISTRE GAÉTAN BARRETTE PROPOSE DES MODIFICATIONS  
ET DES AJUSTEMENTS AU PROJET DE LOI N° 10

**Québec, le 1<sup>er</sup> décembre 2014** – Le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, a présenté aujourd'hui les amendements qu'il propose en vue d'améliorer le projet de loi n° 10. Ces modifications, qui concernent plusieurs aspects du projet de loi, notamment structurels et administratifs, ont été apportées à la suite des consultations particulières qui ont eu lieu dans le cadre de la commission parlementaire entourant le projet de loi. « Ceci démontre que nous avons à cœur de travailler de concert avec tous les acteurs du milieu de la santé et des services sociaux afin de recentrer notre réseau sur les besoins réels de la population du Québec », a déclaré monsieur Barrette. Les amendements seront débattus en commission parlementaire au cours de l'étude article par article qui débute aujourd'hui.

La première modification vise à donner un caractère transitoire à certaines dispositions du projet de loi, notamment quant à la nomination du président-directeur général et du président-directeur général adjoint des établissements. Le ministre maintient par ailleurs sa proposition de refonte complète de la Loi sur la santé et les services sociaux au cours des deux prochaines années.

Plusieurs autres modifications présentées concernent l'organisation territoriale et la dénomination de certains établissements prévus par le projet de loi. En effet, une nouvelle dénomination, celle de centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), serait réservée à des établissements intégrés qui se trouvent dans une région socio-sanitaire où est situé le siège d'une université incluant une faculté de médecine. Ces changements ont amené quelques réorganisations, entre autres dans les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale. D'autres réorganisations touchent les régions de l'Estrie, de la Montérégie, de même que les Îles-de-la-Madeleine, en raison de particularités démographiques, géographiques ou cliniques.

Quelques nouvelles mesures visent pour leur part à préserver certains acquis importants du réseau de la santé et des services sociaux. Ainsi, les réseaux locaux de services seraient conservés, et mis à contribution dans le cadre de la création de réseaux régionaux de services. D'autre part, on propose de renforcer par des modalités supplémentaires les dispositions du projet de loi qui concernent le maintien des services en langue anglaise offerts par quelques établissements du réseau ainsi que leur reconnaissance.

Afin de favoriser une plus grande présence citoyenne au sein des établissements, de nouvelles mesures ont été proposées au projet de loi. Les usagers verraient ainsi leur présence bonifiée au sein des conseils d'administration. De plus, d'autres mesures ont pour objectif d'accorder une plus grande place au secteur des services sociaux et d'offrir une meilleure représentativité au milieu de l'éducation et à celui des pharmaciens en établissement. Des modifications visent aussi à permettre davantage d'autonomie quant à la nomination de certains membres issus des établissements eux-mêmes. La structure actuelle des comités des usagers et des résidents des établissements serait également préservée.

Finalement, les nouveaux établissements proposés par le projet de loi devraient regrouper, sous la gouverne du CISSS ou du CIUSSS concerné, leurs services de rémunération de même que ceux des technologies de l'information. « Je suis persuadé que les solutions proposées sauront rassurer les personnes qui avaient des objections et des doutes concernant certains aspects du projet de loi. Ces changements s'inspirent bien sûr des échanges fructueux que nous avons eus lors de la commission parlementaire. Je me réjouis que cette réflexion collective ait pour objectif ultime de fournir aux Québécoises et aux Québécois des soins et des services plus accessibles et mieux intégrés. Je suis confiant que l'étape que nous entreprenons aujourd'hui contribuera à améliorer le projet de loi », a conclu le ministre Barrette.

Renseignements : Joanne Beauvais 418-266-7171  
Attachée de presse du ministre de la Santé et des Services sociaux

## LA MINISTRE LUCIE CHARLEBOIS LANCE LA CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION VISANT À PRÉVENIR LA TOXICOMANIE CHEZ LES JEUNES

En ce début de la Semaine de prévention de la toxicomanie, la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, madame Lucie Charlebois, souligne le lancement de la nouvelle campagne d'information et de sensibilisation visant à prévenir, chez les jeunes, les risques liés à la consommation d'alcool ou d'autres drogues et à la pratique des jeux de hasard et d'argent.

« J'ai à cœur de veiller à la santé et au mieux-être des jeunes, c'est pourquoi nous demeurons vigilants et poursuivons nos efforts en prévention pour diminuer la consommation d'alcool ou d'autres drogues, ainsi que la pratique des jeux de hasard et d'argent chez les jeunes. À cet égard, des actions spécifiques sont déployées à travers l'ensemble des régions du Québec. L'objectif est d'informer et de sensibiliser la jeunesse québécoise sur les risques et les conséquences liés à la consommation. La campagne comprend des volets adaptés à plusieurs groupes d'âge, de même qu'aux jeunes autochtones. Nous voulons que tous ces volets soient en parfaite cohérence avec cette approche axée sur l'engagement, afin de protéger nos jeunes des risques liés à la consommation », a déclaré la ministre Lucie Charlebois.

Portant sur le thème principal *Reste en contrôle – T'as ce qu'il faut*, la campagne comprend notamment la diffusion de messages sur le Web et à la radio, de l'affichage, des outils imprimés, ainsi qu'une activité terrain qui visitera 40 établissements d'enseignement au cours des prochains mois. Les jeunes de 17 à 24 ans fréquentant les cégeps et collèges, les centres de formation professionnelle ainsi que les centres d'éducation des adultes sont visés.

« Je tiens à souligner le travail de tout un réseau d'intervenants qui contribuent, au quotidien, à prévenir le développement de dépendances chez les individus. Avec cette campagne forte et inspirante, nous voulons démontrer aux jeunes que, lorsqu'ils sont engagés dans une activité qui les passionne, ils acquièrent de précieuses compétences personnelles et sociales. Ces compétences constituent des outils particulièrement utiles pour faire face aux situations propices à la consommation », a déclaré la ministre Lucie Charlebois.

Pour obtenir les guides d'animation et autres documents informatifs, les intervenants auprès des jeunes de même que les parents sont invités à visiter le [www.dependances.gouv.qc.ca](http://www.dependances.gouv.qc.ca)

Les jeunes sont quant à eux invités à se rendre sur le site de la campagne au [www.resteencontrôle.com](http://www.resteencontrôle.com)

**Renseignements :** Alexandra Bernier  
Attachée de presse de la ministre déléguée à la Réadaptation,  
à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique 418 266-7181



## Municipalité de Leclercville

1014, rue de l'Église  
 Leclercville (Québec) G0S 2K0  
 Téléphone : (819) 292-2331  
 Télécopieur : (819) 292-2639

info@munleclercville.qc.ca  
 www.munleclercville.qc.ca



### Membres du conseil municipal :

Marcel Richard (maire)  
 Benoit Lemay (conseiller siège 1)  
 André Leduc (conseiller siège 2)  
 Sylvie Lemay (conseillère siège 3)  
 Bruno Desrochers (conseiller siège 4)  
 Daniel Lemay (conseiller siège 5)  
 Denis Auger (conseiller siège 6)

Directrice générale : Diane Laroche  
 Adjointe adm. : Francine B. Demers

Dir. travaux publics : Édouard Paquette  
 Téléphone : (819) 292-3229  
 Cell. (418) 971-0055

Permis : Gilles Lamontagne (819) 292-2331

Salle municipale et location :  
 Yvan Leroux (819) 599-0500

Location du chalet des loisirs :  
 Sylvie Levasseur (819) 292-3251

Curé : André Thivierge (418) 796-2044

### Table des matières

Mot du maire .....	2
MADA .....	3
Mot de l'inspecteur .....	4-5
Nouvelles municipales - Exposition .....	6-7
Calendrier séances du conseil .....	8
Commissaire assermentation .....	9
Infos municipalité - Fadoq.....	10
Fermières .....	12-13
150e anniversaire / CDECL .....	14-15
Calendrier .....	16-17
Gardiens avertis / zumba gold .....	18
Ministère de la Faune .....	19
Micro crédit .....	20
OTJ Leclercville .....	21
Bon départ - Accès loisirs .....	22-23
M'en allant jeunesser .....	24
Ressourcerie Lotbinière .....	25
Fabrique .....	26-27
Unité pastorale - Messes.....	28-29
Musée Marius Barbeau - ATSA .....	30-31
Maison de la famille .....	32
CSSS - projet de loi 10 .....	33
CSSS - prévention toxicomanie .....	34
Contacts .....	35

<b>Ouverture bureau municipal :</b>	Lundi	8h00 à 12h00	13h00 à 16h00
	Mardi	8h00 à 12h00	13h00 à 16h00
	Jeudi	8h00 à 12h00	13h00 à 16h00

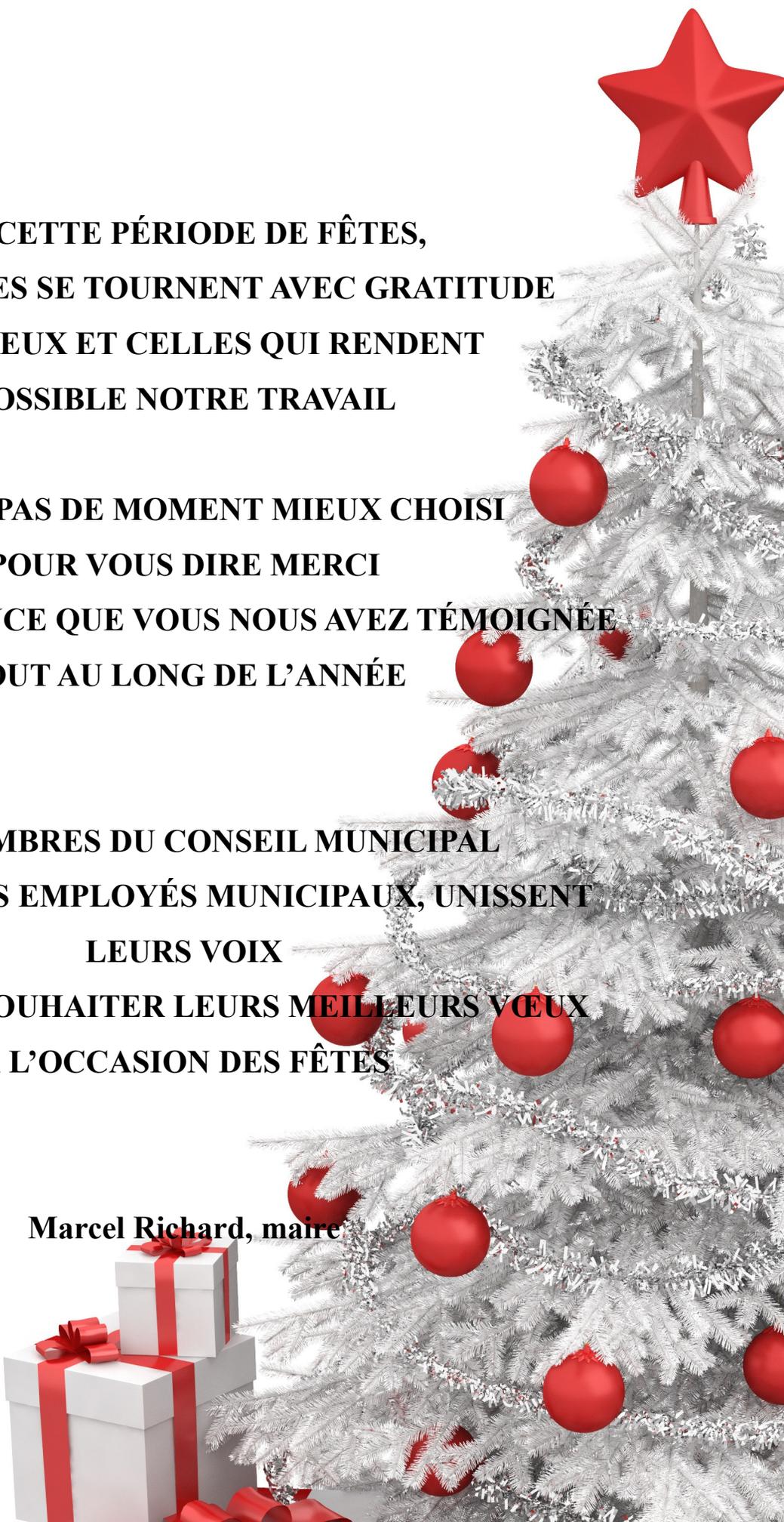


**PROCHAINE PARUTION : 15 février 2015**

**Veillez nous faire parvenir vos articles avant le 1er février 2015**

**Courriel : lechodesfalaises@hotmail.com ou (819) 292-2331**

**Le comité du journal : Jocelyne Bernier, Benoît Lemay et Annie Jacques**



**EN CETTE PÉRIODE DE FÊTES,  
NOS PENSÉES SE TOURNENT AVEC GRATITUDE  
VERS CEUX ET CELLES QUI RENDENT  
POSSIBLE NOTRE TRAVAIL**

**IL N'Y A PAS DE MOMENT MIEUX CHOISI  
POUR VOUS DIRE MERCI  
DE LA CONFIANCE QUE VOUS NOUS AVEZ TÉMOIGNÉE  
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE**

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
AINSI QUE LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX, UNISSENT  
LEURS VOIX  
POUR VOUS SOUHAITER LEURS MEILLEURS VŒUX  
À L'OCCASION DES FÊTES**

**Marcel Richard, maire**